

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 22 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 15 octobre 2021.

Etaient présents : Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, MICHEL Sophie, RENSY Roseline, ROUZE Virginie, SADOWSKI Valérie.

Messieurs : CARPENTIER Claude, DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, GALLET Maxime, HAINAUT Pascal, RAMARD David, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Pouvoir : Monsieur Didier ROLLEZ à Monsieur Jean-Marc DELSERT  
Madame Gaëlle LEDOUX à Monsieur Guillaume SNAET

Madame Sophie MICHEL est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

## **LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ECOLES**

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau barreau sanitaire et de la mise en accessibilité des écoles, il est proposé de déposer les demandes de subventions suivantes :

DETR : 51 750€

FARDA (Conseil départemental) : 51 750€

Fond de concours (Communauté d'agglomération) : 25 000€

Le montant des travaux est estimé à 192 000€ HT (soit 230 400€ TTC): construction et aménagement du barreau sanitaire, réalisation d'une rampe d'accès PMR pour l'école élémentaire, remplacement de 4 portes (Deux à l'école maternelle, une au restaurant municipal et une au local audiovisuel).

Les frais d'étude sont estimés à 15 000€HT (soit 18 000€ TTC).

Ce nouveau bâtiment sera relié au réseau d'assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité.

## **LE PROJET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE LE MERCREDI**

La « Commission jeunesse » propose la mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi. Cet accueil pourrait fonctionner de 7h00 à 18h00 avec la possibilité d'accueillir à la demi-journée ou à la journée complète (avec possibilité de ramener un panier repas) 28 enfants maximum.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Cet accueil fonctionnera dès le 5 janvier 2022.

Les inscriptions se feront à l'année avec une facturation au mois à la fin de chaque mois.

La participation des familles est fixée à 6€ la demi-journée. En cas d'absence, la non facturation à la famille sera envisageable uniquement sur présentation justificatif médical.

5 postes d'animateurs sont créés : 4 contrats de 5h30 maximum et un contrat de 7h30.

## LE DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

Suite au départ à la retraite de Madame FIRMIN, il est proposé de prendre une personne en contrat pour 6 mois à raison de 20h00 par semaine en qualité d'adjoint technique.

Un bilan de ce nouveau fonctionnement sera réalisé à l'issue du contrat (en juin).  
Adopté à l'unanimité.

## LA DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ANTIDOTES

L'association antidote sollicite une subvention de 850€.

Il est proposé d'accorder cette subvention au titre de 2021, 2022 et 2023 afin d'assurer l'équité avec les autres sociétés locales.

En 2024, l'association pourra, si elle le souhaite, solliciter une subvention.

Adopté à l'unanimité.

## LES FORAINS ET L'ORGANISATION DE LA DUCASSE

Lors de notre ducasse d'automne, des forains se sont installés sur la place de Festubert le même week-end. Traditionnellement, cette installation a lieu une semaine après nos festivités communales.

Monsieur le Maire déplore ce manque de concertation entre les forains. Il rappelle que la commune a décidé il y a plusieurs années de ne pas accepter de subventionner les forains.

Si tous les manèges s'étaient installés au même endroit, cela aurait créé une belle ducasse.

Monsieur David RAMARD se demande si l'organisation de cette ducasse est toujours bénéfique.

Monsieur le Maire estime que pour des raisons économiques et familiales, l'accueil des forains doit être préservé. De plus, le contexte sanitaire a eu un impact très grave sur ces professions.

Les ducasses permettent également d'animer la commune même si elles attirent moins de monde qu'avant.

## LE PROJET DE MEMORIAL FRANCO-AUSTRALIEN

Rappel : ce mémorial sera installé sur le site du SIVOM de l'Artois avec un financement de 10 communes.

Chaque commune s'est engagée à verser une subvention de 500€ pour ce projet mais certains éléments étaient encore manquants notamment le porteur de projet.

Le bilan financier nous a été transmis. La subvention est à verser à l'association « Loos sur les traces de la Grande Guerre » qui réalise ce projet.

L'inauguration aura lieu le 30 avril 2022.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser cette subvention.

## LES QUESTIONS DIVERSES

### Le départ de l'association sportica

Récemment, après plusieurs conflits avec le FC CUINCHY et des menaces répétitives de départ vers une autre commune, l'association Sportica a quitté Cuinchy pour s'installer à Cambrin.

Lors de la création de cette association, il avait bien été dit que seuls des créneaux d'occupation de salles disponibles pourraient être attribués à l'association sportica.

Il y avait d'ailleurs eu des différends avec les Archers.

Le problème avait été résolu après une concertation générale et chaque association avait des créneaux pour pratiquer ses activités.

En ce qui concerne le stade de football, la Municipalité a toujours donné la priorité au FC CUINCHY et Sportica utilisait les créneaux vacants.

Cette année, la volonté de l'association est de développer le foot filles et donc d'occuper davantage le stade.

Nous soutenons les projets de l'association Sportica mais même avec la meilleure volonté, nous ne pouvons donner que ce que nous avons.

Le choix de la municipalité est de prioriser les associations et les créneaux déjà existants.

Des solutions ont toujours été trouvées mais nos infrastructures restent limitées.

C'est pourquoi l'association sportica a souhaité être accueillie dans une commune qui propose davantage de disponibilités. C'est le cas à Cambrin puisque seules deux associations utilisent le complexe sportif.

Ce texte a été adopté à l'unanimité.

### **La Communauté d'Agglomération et l'accompagnement sur la qualité de l'air**

La Communauté d'agglomération propose une application d'auto-évaluation de la qualité de l'air des bâtiments publics.

Une réunion d'information et de présentation du dispositif est proposée à DOUVRIN mercredi 10 novembre 2021.

Monsieur Jean-Marc DELSERT assistera à cette présentation.

### **La formation « protection des élus » proposée par le Ministère de l'Intérieur**

Cette formation d'une durée de trois heures aura lieu vendredi 3 décembre à BETHUNE.

Elle comporte un volet théorique et un volet pratique axé sur des mises en situation.

Madame Virginie ROUZE assistera à cette formation accompagnée de messieurs David RAMARD et Gilles VERSCHUEREN.

### **La campagne betteravière**

La campagne betteravière de la sucrerie de Lillers a démarré le 15/09/2021.

Selon les prévisions, elle devrait durer environ 120 jours.

Une visite de la sucrerie est organisée vendredi 5 novembre à 17h00. Mesdames Joëlle BARIL, Roseline RENSY, Valérie SADOWSKI et Delphine FALIGANT y participeront.

### **Les subventions départementales**

Une subvention de 810€ nous a été attribuée pour la bibliothèque au titre du développement de la lecture publique.

Une subvention de 1 747€ nous a été attribuée pour l'école de musique au titre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques.

### **Le bilan de la journée des retrouvailles**

Le bilan de cette évènement est de -454,91€.

191 personnes ont participé à cette festivité.

Une réunion d'information avec l'ensemble des associations participantes a eu lieu le lundi 27 septembre 2021.

### La demande de subvention de l'APEI

L'association sollicite une subvention.

Pour rappel, 100€ ont été versés en 2016 et 2019.

Pas de suite favorable accordée.

### La demande de matériel du Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés

Madame Cécile LUGEZ, psychologue de l'Education Nationale du RASED de Béthune 4 sollicite du matériel professionnel pour un montant de 3 748,68€

Ces acquisitions pourraient se faire au prorata de l'effectif scolaire de chaque commune. Ainsi, la participation de la commune serait de 487,32€.

La commune donne un avis favorable à ce financement à condition que toutes les autres communes soient d'accord.

### Les élections 2022

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

A compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci est inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que celle du mandat.

### La venue de François Hollande

Monsieur François HOLLANDE viendra à Cuinchy samedi 13 novembre 2021.

- La prochaine réunion du conseil Municipal aura lieu le 10 décembre 2021.

- Madame Joëlle BARIL demande aux élus de se rendre disponibles samedi 18 décembre au matin pour la distribution des traditionnels colis de Noël aux aînés.

- Madame Lucile CAPET demande s'il y a eu un retour concernant le portillon de la rue Marcel Cabiddu.

Ce portail a été déplacé puisqu'il n'avait pas été installé conformément au permis d'aménager du lotissement. Il est obligatoire pour des raisons de sécurité au niveau du réseau de haute tension électrique.

Séance levée à 20h10.

La secrétaire de séance,



Sophie MICHEL